		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 juin 2022	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
Aide à l'immobilier Boucherie ESSAHLI		
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 085		Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.
En exercice :	38	
Titulaires présents :	27	
Suppléants présents :	0	
Pouvoirs :	7	
Absents :	2	
Excusés :	2	
Nombre de votants :	33	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

I – MODALITES D'INTERVENTION

Par délibérations en date du 22 mai 2018 puis du 28 juin 2021, la CCPLx a validé les modalités de son intervention économique en matière immobilière.

II – DEMANDE DE SUBVENTION

Par lettre d'intention en date du 24 février 2022, la boucherie ESSAHLI sollicite le soutien financier de la CCPLx dans le cadre de son projet de développement de son établissement.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 20/07/2022
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		Reçu en préfecture le 20/07/2022
Objet	Aide à l'immobilier Boucherie ESSAHLI	Délibération n°2022	085
		Page 2 sur 3	

III – PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

L'objectif est de déplacer et de développer l'activité (50 m² actuellement) sur le quartier du Messier à Luxeuil sur une parcelle qui appartient à la ville de Luxeuil. Le prix de cession est de 22,50 € HT/ m² et porte sur une parcelle de 1 055 m², soit 23 737 € HT.

Le développement de l'activité va nécessiter l'aménagement de locaux d'une surface de 600 m² réparti comme suit :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| ▪ Magasin | 50m ² |
| ▪ Ateliers et laboratoires | 250 m ² |
| ▪ Stockage | 300 m ² |

La nouvelle surface des ateliers permettra une diversification de la gamme de produits proposés à la clientèle.

Le coût des travaux d'aménagement s'élève à :

▪ Terrassement gros oeuvres	56 226,05 € HT
▪ Charpente toitures	26 382,70 € HT
▪ Chape	7 155,00 € HT
▪ Façade	9 801,00 € HT
▪ Isolation / Peinture	38 875,98 € HT
▪ Fermetures	25 338,61 € HT
▪ Carrelage	9 495,36 € HT
▪ Sanitaire / climatisation	23 638,00 € HT
▪ Electricité / alarme	12 430,00 € HT
▪ Enseigne	3 455,00 € HT
TOTAL	212 797,70 € HT

Outre cet investissement, des équipements matériel et des vitrines seront achetés pour 224 072 € HT. Un dossier d'aide aux industries agroalimentaires vient d'être déposé dans le cadre du 1^{er} appel à projets 2022 du PDR 2014-2022.

- **Conséquences sur l'emploi** : création de 3 voire 5 emplois.

IV – AIDE DE LA CCPLx MOBILISABLE

L'assiette de dépenses éligibles s'élève à 212 797.00 € HT.

- Taux d'intervention spécifique TPE : 5%
- Montant de l'aide allouable : 10 640.00 €

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 20/07/2022 Reçu en préfecture le 20/07/2022 Affiché le ID : 070-247000755-20220628-D2022_85-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		
Objet	Aide à l'immobilier Boucherie ESSAHLI	Délibération n°2022	085
		Page 3 sur 3	


Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- **DECIDE** de retenir et de verser au titre du règlement d'intervention de la Communauté de Communes, le montant de 10 640.00 € à la boucherie ESSAHLI ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


 Le Président
Jacques DESHAYES

